

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le 3 MARS, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE (proc de J SOUBEYRAND), P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER,, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 46
Procurations : 1
Votants : 47
Absents : 5

Date de convocation : 25/02/2021

Secrétaire de séance : Alice BEL

Absents : JP LARDY, M ALLAMEL, JF DURAND, J SEBASTIEN et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants :

Objet : Avenant n° 2 à la convention d'études et de veille foncière avec la commune d'AUBENAS et EPORA sur les quartiers de Pont d'Aubenas et du centre historique .

Le Président rappelle, que le 23 avril 2015, la Communauté de Communes, la commune d'AUBENAS et l'établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ont signé une convention d'étude et de veille foncière sur les périmètres du centre historique et de Pont d'Aubenas, ce pour une durée de 4 ans renouvelable. Le 19 avril 2019, un premier avenant a été signé pour proroger la durée de la convention de 2 années supplémentaires, soit jusqu'au 19 avril 2021.

Bien que de nombreuses actions ont déjà été engagées, études de faisabilité dans l'optique de la rénovation urbaine du quartier de Pont d'Aubenas (ilots Eglise et du quai de l'Ardèche) et du centre historique (quartier du Dôme), plusieurs portages fonciers sur ces mêmes secteurs (5 immeubles entiers et 1 autre en cours de négociation), il convient de poursuivre les actions engagées dans la rénovation urbaine de Pont et du centre historique.

A cet effet, il est nécessaire de :

- Modifier le périmètre d'intervention de la convention d'étude et de veille foncière conformément à ce qui a été demandé par délibération du Conseil Communautaire n° DEL23072020-01R du 23 juillet 2020 pour introduire les propriétés situées entre le boulevard Gambetta au Nord, les allées de la Guinguette et la rue Charles Demars à l'Est, la rue Victor Camille Artige et le boulevard de la Liberté au Sud et le boulevard Pasteur à l'Ouest, qui constituent des opportunités foncières incontournables pour la redynamisation de l'ensemble du Cœur de Ville,
- Augmenter le montant d'études prévu dans la convention originelle pour réaliser une étude pré-opérationnelle sur les tenements immobiliers situés autour de la friche du cinéma le Palace et de la friche commerciale TOUSALON. Cette charge ne concerne que la commune d'Aubenas.
- Proroger de 2 années supplémentaires la validité de la convention d'études et de veille foncière pour permettre les études et les acquisitions qui pourraient en découler. La convention serait alors prorogée jusqu'au 23 avril 2023.

Pour rappel l'article 11 de la convention prévoit que c'est exclusivement la commune d'Aubenas qui s'engage à acquérir les biens acquis par EPORA dans le cadre de cette convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver les conditions et termes de l'avenant n°2 de la convention d'études et de veille foncière entre l'EPORA, la Commune d'AUBENAS et la Communauté de Communes du Bassin d'AUBENAS,
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant et tous documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 4 mars 2021
Le Président, Max TOURVIELHE

